LIVRET DE FORMATION

CFMNS 31 - 2025/2026

BNSSA

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Le métier: Le titulaire du **BNSSA** assure **la surveillance:** des baignades d'accès public gratuit et aménagé, des activités aquatiques dans les centres de vacances de loisirs, des baignades d'accès payants seul ou sous la responsabilité d'un M.N.S.
Il veille à la **sécurité** des personnes et assure les **premiers secours**.

Où travailler? Campings, hôtels, plages privées, plages publics, lacs, rivières, piscines publics et privées, centres de vacances et loisirs, Clubs de natation.

Rémunération: du SMIC à 1800€

Diplôme délivré par le Ministère de l'intérieur - Examen organisé par le Centre de Formation

La formation

Pré-requis: Nager au moins 3 nages, mettre la tête dans l'eau sans lunettes, aller au fond de l'eau, nager sous l'eau sans respirer sur quelques mètres.

Test d'entrée: consistant à nager 400 m et 100 m combiné (crawl, plongeon canard, apnée etc...)

1. **Entrainement Sauvetage Aquatique:** Du mois d'octobre jusqu'au dernier examen BNSSA (juin).
   Lundi, Mardi, Mercredi, 18h/20h : Piscine Léo Lagrange

Contenu: Perfectionnement natation, préparation aux épreuves (apnée, palmes-masque-tuba, vitesse...), recherche d'une victime, prises de dégagement, remorquage d'une victime, sortir la victime de l'eau.

2. **Réglementation:** 3 séances de 2h, les jeudis de 18h/20h. 2ème étage du 54 rue des 7 troubadours.

Contenu: Aspect réglementaires, réglementations des baignades, organisation des secours en France, organisation des secours en plage et piscine, météo.

3. **Secourisme:** 5 jours de formation aux **Premiers Secours en Equipe de Niveau 1**, 39 heures pour acquérir les compétences de secouriste.

Contenu: Protection, hygiène et sécurité, bilan et examen de la victime, obstruction des voies aériennes, hémorragies, plaies, brûlures, traumatismes, malaise, détresses vitales, perte de connaissance, arrêt cardiaque, déplacement d'une victime...

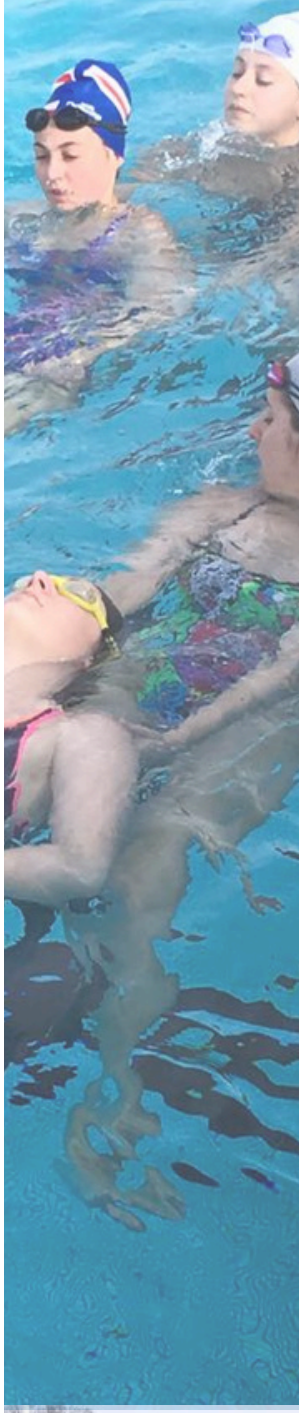

Les + de la formation:

- → Plateforme de formation interactive
- → Exercices de sécurité et de sauvetage en piscine
- → Doodle: Positionnement facilité via doodle pour les cours de réglementation
- → Formations PSE1: 6 dates pendant les vacances scolaires.

L'examen

4 examens organisés à Toulouse. Les dates seront fixées ultérieurement (généralement entre février et juin)

Valider votre inscription à l'examen: un test blanc des épreuves aquatiques (obligatoire)

Les épreuves:

1. **Parcours de sauvetage aquatique sur 100m en moins de 2 min 40**:
   Départ plongée, 25m crawl, 2 x 25m comprenant 15m d'apnée chacun, plongeon canard, recherche d'un mannequin, 25m remorquage visage hors de l'eau.

2. **Parcours de palmes-masque-tuba sur 250m en moins de 4 min 20**:
   Départ hors de l'eau matériel à la main, chaussé le matériel dans l'eau ou hors de l'eau, 200m PMT, recherche d'un mannequin, 50m remorquage palmes.

3. **Épreuve de sauvetage**:
   Le sauveteur en short et t-shirt saute et nage vers une victime. La victime saisit le sauveteur qui se dégage et la remorque au bord, puis la sort de l'eau. Le sauveteur explique oralement l'action de secours à mener.

4. **QCM Règlementation**:
   40 questions à choix multiples, 10 fautes maximum.

Révision de l'oral secourisme et du QCM le jeudi avant l'examen.

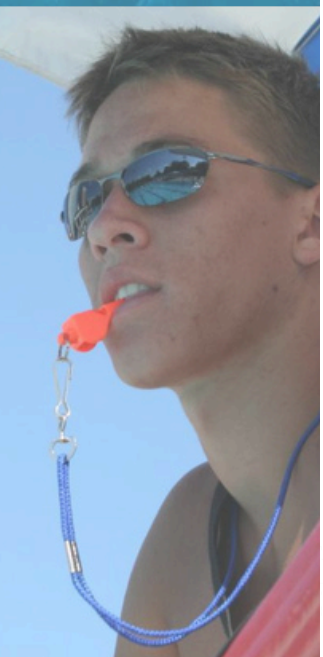

Documents à remettre avant l'examen:

- ☑ Inscription via doodle
- ☑ Certificat médical type de - 3 mois à la date d'examen
- ☑ PSE1 validé
- ☑ Chèque de 35€ pour l'inscription à l'examen

Remise des diplômes:

Une attestation de réussite est remise à la fin de l'examen, les diplômes sont envoyés par courrier ou remis au bureau.

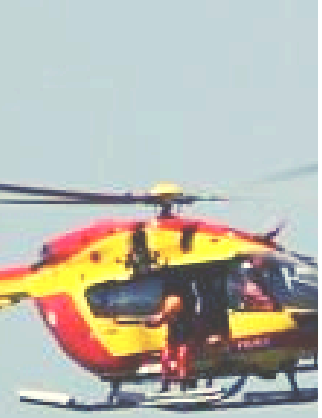

Informations générales

Révision:

- PSE1 : 1 journée de formation continue obligatoire tous les ans
- BNSSA: Examen de recyclage tous les 5 ans

Déclaration obligatoire auprès de la DDCSPP du département de votre emploi (déclaration + certificat médical + carte Identité+ copie PSE1)

Assurance professionnelle offert pour 1 an si obtention du BNSSA. Elle comprend:

- une responsabilité civile personnelle (accident, litiges employeur etc)
- une défense pénale professionnelle et personnelle (accident, noyade)
- une information juridique

Organisation professionnelle

Pour aller plus loin:

PSE2: Immobilisation, relevage, brancardage, malaises spécifiques, mission de chef d'équipe (obligatoire pour travailler à la plage)

SSA littoral: Techniques de sauvetage mer, océan.

Permis bateau: Permis côtier (obligatoire pour travailler en mer).

BPJEPS AAN: Diplôme de maître-nageur sauveteur. **BNSSA obligatoire à l'entrée en formation.**

Formation de formateurs secourisme: Devenez formateur premiers secours (PSC1, PSE1 et 2)

CFMNS 31

www.cfmns31.com

54 RUE DES 7 TROUBADOURS
31000 TOULOUSE
05.61.99.10.65 / 07.69.35.37.44

cfmns31@gmail.com